

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 12 SEPTEMBRE 2024
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 37

Nb. de représentés : 11

Nb. d'absents : 5

L'an deux mille vingt-quatre, le douze septembre à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Stéphane DIJOUX, 1er adjoint.

AFFAIRE N° 34/1614 :

Bois d'Olives - Convention de mise à disposition de fonciers par la Commune de Saint-Pierre à l'Association Génération Sud - fixation de la redevance

ETAIENT PRESENTS :

MM. DIJOUX Stéphane, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEÉ Jean François, VALY Nazir, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

REPRESENTE (S) :

MM. FERDE Thérèse (par Madame AHO NIENNE Sandrine), FATIMA Sofa (par Madame TAYLLAMIN Patricia), MINATCHY Mariot (par Madame GUIEN Marie Claire), MALET Viviane (par Monsieur DIJOUX Stéphane), VAYABOURY Jean Patrick (par Madame SIGISMEAU Béatrice), LORION David (par Madame CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela), BELLON Stéphen (par Monsieur NARIA Olivier), ARAYE Hélène (par Madame ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine), RIVIERE Christelle (par Madame PALIOD Marie Claude), BALAYA GOURAYA Armand (par Monsieur ANDA Jean Gaël), SAUTRON François (par madame HOARAU Brigitte).

ABSENTS :

MM. FONTAINE Michel, RAVAT Adame, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, BASSE Pascal.

Le Président de séance constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Chantal AGATHE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Président de séance certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 18 septembre 2024 et la convocation du Conseil Municipal faite le 06 septembre 2024.



Le Maire,

Accusé de réception en préfecture
974-219740163-20240912-34-1614-DE
Date de télétransmission : 17/09/2024
Date de réception préfecture : 17/09/2024

Michel FONTAINE

Affaire n°34/1614 : Bois d'Olives - Convention de mise à disposition de fonciers par la Commune de Saint-Pierre à l'Association Génération Sud - fixation de la redevance.

Foncier - Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

- VU la demande de renouvellement de la convention de mise à disposition par l'Association Génération Sud (courriel du 03/06/2024)

- VU le bilan d'activités présenté par l'Association Génération Sud indiquant son action sur l'année 2022-2023 en matière d'insertion professionnelle (recrutement de 8 nouvelles personnes bénéficiaires du RSA), d'organisation d'ateliers de jardinage, de renforcement du lien social et de cohésion communautaire, de sensibilisation des habitants aux pratiques de développement durable

Au vu de ce bilan et dans le cadre d'un soutien à la dynamique associative sur la Commune de Saint-Pierre et afin de permettre à l'Association Génération Sud de poursuivre les actions susvisées sur le secteur de Bois d'Olives.

Compte tenu de l'intérêt social et économique que représente ce projet sur le quartier de Bois d'Olives et aussi pour la valorisation des biens concernés.

Sur proposition du Président de séance, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

• **De CONSENTIR une convention de mise à disposition à l'Association Génération Sud Association loi 1901 publiée au J.O le 07/12/2017, immatriculée au SIRET sous le n°84118108400010 et dont le siège social est au 52 Rue Luc Lorion 97410 Saint-Pierre, représentée par sa Présidente en exercice, dont les principaux termes sont les suivants :**

- Désignation des biens :

Référence cadastrale Section :	Situation	Surfaces cadastrales	Adresse
ID n° 104	Bâti	- Terrain : 546 m ² - Local : 50 m ² environ	32 Chemin Vilris 97432 Ravine des Cabris

Références cadastrales Section :	Situations	Surfaces cadastrales	Adresses
ID n° 48	Non bâti	1843 m ²	157 Chemin des 3 Mares (97432)
ID n° 323	Non bâti	717 m ²	26 Chemin Vilris (97432)
ID n° 103	Non bâti	867 m ²	30 Chemin Vilris (97432)
ID n° 325	Non bâti	292 m ²	28 Chemin Vilris (97432)
		Total : 3719 m ²	

- caractère de la convention : administratif, temporaire, précaire et révocable
- durée : 3 (trois) ans à compter de la signature de la convention de mise à disposition
- dénonciation : à tout moment avec un préavis d'un mois par l'une ou l'autre des parties
- destination des lieux : Activités de jardinage et d'implantation d'espaces végétalisés pour les parcelles cadastrées section ID n° 48 – n° 232 – n° 103 – n° 325 et à usage de bureau de l'Association pour la parcelle cadastrée section ID n° 104.

- charges : l'Association aura à ses frais et charges de respecter :
. la réglementation en matière de sécurité et celle des établissements ou site recevant du public.
. les procédures réglementaires administratives et environnementales liées à l'utilisation du site.
. de transmettre à la Commune Saint-Pierre le bilan de ses activités, à la fin chaque période annuelle de la convention de mise à disposition.

Les autres clauses sont relatées dans le projet de convention ci-annexé.

• **DE FIXER la redevance à titre gratuit**

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20240912-34-1614-DE
Date de télétransmission : 17/09/2024
Date de réception préfecture : 17/09/2024

- DE L'AUTORISER à signer tous documents liés au suivi et à l'aboutissement de cette affaire notamment la convention de mise à disposition

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20240912-34-1614-DE
Date de télétransmission : 17/09/2024
Date de réception préfecture : 17/09/2024